



REUNION COMMISSION SPORTIVE MARDI 05 novembre 2024

Présents : Jean Chollet, Joffrey Fauconnier, Fabien Meillier, Cédric BOLLORE, Frédéric LIVACHE, Annick Picard

Absent excusé : Eric Kaczmarek

Début de la réunion en Visio zoom à 20h30

🌐 Modification du règlement « spécial Jeune »

Constat : beaucoup de jeunes sur les rencontres spécial jeunes et poussins, cependant pas ou très peu de jeunes sur les compétitions officielles.

La dernière modification des deux années freine certains archers.

Le but des rencontres « spécial jeune et poussin » est de préparer nos jeunes à la compétition, le spécial jeunes n'est pas une finalité.

Il est décidé un allègement du règlement spécial Jeune qui sera effectif au 01 Décembre, il s'agit d'une version de transitions pour laisser le temps à la commission sportive une refonte complète du règlement.

Le règlement est en annexe

🌐 Projet action Féminine

Constats : Subvention ANS accordée pour le développement du tir à l'arc féminin, les derniers stages à destination du public féminin n'ont pas trouvé leur public.

Pour justifier la subvention accordée, proposition de la prise en charge des inscriptions sur des compétitions définies par la commission sportive, avec un suivi du Cadre départemental sur ces compétitions

La commission sportive a validé à l'unanimité le projet de suivi sur les compétitions pour les féminines.

Les inscriptions seront prises en charge par le CD89 sous certaines conditions (règlement complet en annexe)

🌐 Calendrier Extérieur

Trois clubs seulement ont proposé des dates de compétitions.

Les dates validées



Comité Départemental tir à l'arc de l'Yonne : Commission sportive

12-13 avril : tir en campagne Brienon sur Armançon

08 mai : TAE Brienon sur Armançon

18 mai : TAEN Les Cadets Auxerre.

En attente pour se caler sur le calendrier régional

31 MAI-01 JUIN : TAEI CHAMPIONNAT DE L'YONNE Brienon sur Armançon ou
CHAMPIONNAT DE L'YONNE TAEN Saint Fargeau

07-08 juin : TAEI CHAMPIONNAT DE L'YONNE Brienon sur Armançon ou
CHAMPIONNAT DE L'YONNE TAEN Saint Fargeau

Ces deux Week end étant incertains pour la troisième étape DRE

28-29 Juin : TIR EN CAMPAGNE Les Cadets Auxerre (proposition de la commission sportive de
l'avancer de 8 jours car Championnat BFC TAEI)

En attente de la réponse du club

Reste toujours à prendre le trophée des Mixtes dernier WE de Mars

Championnat tir à 18m

La commission valide le nombre de score pour les championnats départementaux

Pour les Jeunes une sélection sera effectuée après la compétition de Brienon sur Armançon sur la
moyenne des 2 meilleurs scores.

Pour les Adultes même fonctionnement que l'an passé avec 3 scores mini pour participer aux
championnats

(CAHIER DES CHARGES EN ANNEXE)

STAGES CD89

Les clubs peuvent faire remonter leurs besoins à la commission sportive, pour une étude de faisabilité

La commission a validé le projet de reconduire les stages de préparation aux championnats
de France sous réserve de validation de la partie financière

Rappel : ces stages de préparation sont à destination des archers suivis par le cadre
départemental tout au long de la saison

Fin de réunion 23h30



Tir à l'Arc au Féminin

2024-2025

Objectif :

Favoriser la pratique compétitive du tir à l'arc pour le public féminin.

Dispositif mis en place :

Le Comité de l'Yonne de Tir à l'arc prendra en charge les inscriptions des archères licenciées dans le département sur deux compétitions salle (2 x 18 m) et deux compétitions extérieures (TAEI ou TAEN). Les compétitions seront choisies par la Commission Sportive. L'encadrant technique départemental sera présent sur ces compétitions afin d'effectuer un suivi.

Le club organisateur disposera d'une fiche (ci-jointe) afin de bénéficier du remboursement des inscriptions par le Comité de l'Yonne de Tir à l'Arc.

Règlement :

- 🏹 Public Féminin uniquement.
- 🏹 Être licenciée dans un club icaunais.
- 🏹 Toutes catégories d'âges (de poussin à sénior 3).
- 🏹 Toutes catégories d'armes (arc classique, arc à poulies et arc sans viseur).
- 🏹 Uniquement sur les compétitions validées par la Commission Sportive.
- 🏹 Dans la limite d'un seul départ par compétition.

Compétitions concernées :

| | | |
|-------|--|------------------|
| Salle | AUXERRE 1 ^{ère} C | 14 & 15 /12/2024 |
| Salle | SMAC | 12/01/2025 |
| TAE | A déterminer en fonction du calendrier extérieur | |
| TAE | A déterminer en fonction du calendrier extérieur | |



Tir à l'Arc au Féminin 2024-2025

Remboursement des inscriptions

| Lieu de la compétition : | | | Date : | |
|--------------------------|----------|---------|------------|--|
| Arc Classique | | | | |
| Catégories : | Nombre : | Tarif : | Sous Total | |
| U11 | | € | € | |
| U13 | | € | € | |
| U15 | | € | € | |
| U18 | | € | € | |
| U21 | | € | € | |
| S1 | | € | € | |
| S2 | | € | € | |
| S3 | | € | € | |
| Total Arc Classique: | | | € | |
| Arc à Poulies | | | | |
| Catégories : | Nombre : | Tarif : | Sous Total | |
| U11 | | € | € | |
| U13 | | € | € | |
| U15 | | € | € | |
| U18 | | € | € | |
| U21 | | € | € | |
| S1 | | € | € | |
| S2 | | € | € | |
| S3 | | € | € | |
| Total Arc à Poulies: | | | € | |
| Arc sans Viseur | | | | |
| Catégories : | Nombre : | Tarif : | Sous Total | |
| U11 | | € | € | |
| U13 | | € | € | |
| U15 | | € | € | |
| U18 | | € | € | |
| U21 | | € | € | |
| S1 | | € | € | |
| S2 | | € | € | |
| S3 | | € | € | |
| Total Arc sans Viseur: | | | € | |
| Total Général : | | | € | |

Merci de fournir un RIB ainsi que les résultats de la compétition pour justificatif.

Nom du président(e) :

Date :

Signature :



LES RENCONTRES JEUNES

GÉNÉRALITÉS

Les catégories admises :

- en arc classique ou sans viseur : U11, U13, U15, U18.
- en poulies, à partir de U13

Les niveaux reconnus : Poussin, 3, 2, 1, As.

À leur premier concours « Spécial Jeunes » :

Arc classique ou sans viseur :

- ⇒ Les U11 peuvent débuter en niveau Poussin, à 10 m sur blason 122.
- ⇒ Les U13 et U15 débutent au minimum en niveau 3, 15m sur blason 122.
- ⇒ Les U18 débutent au minimum en niveau 2, 15m sur blason 80.

Arc poulies :

- ⇒ Les U13 et U15 débutent au minimum en niveau 1, 15m sur trispot 60.
- ⇒ Les U18 débutent au minimum en niveau As, 15m sur trispot 40.

Le coach du jeune est celui qui connaît le mieux le jeune, il relève donc de sa responsabilité de déterminer le niveau auquel il compte le faire débuter s'il le juge apte à débuter à un niveau supérieur à celui indiqué ci-dessus.

Pour les archers relevant d'un handicap (sport handi ou sport adapté, licence faisant foi) Le coach déterminera le niveau qui lui semble compatible avec le handicap.

La présentation de la licence fédérale est obligatoire et doit être en cours de validité.

La « rencontre jeunes » est une rencontre sportive, donc la tenue vestimentaire doit être obligatoirement **une tenue sportive**.

Le passage des niveaux est visé par l'arbitre de la rencontre (qui peut être un arbitre jeune).

Sortie des niveaux (suivant la catégorie de la saison en cours):

Il est rappelé que l'objectif n'est pas de stagner dans le dispositif spécial jeunes, celui-ci est mis en place à des fins de formation en vue de prendre ses repères pour entrer en compétition sélective.



Comité Départemental tir à l'arc de l'Yonne : Commission sportive

⇒ Les U11 peuvent sortir du "Spécial Jeunes" en niveau 2 avec un score supérieur ou égal à 210 sur blason de 80 cm. Si le coach le juge plus adapté au jeune (âge, taille...), il pourra être maintenu dans le cycle spécial jeunes jusqu'à la fin de sa troisième année de U11.

⇒ Les U13 et U15 sortent en niveau 1 avec un score supérieur ou égal à 190 sur blason de 60 cm

⇒ Les U18 sortent en niveau As avec un score supérieur ou égal à 180 sur blason de 40 cm

À tout moment le coach peut estimer que l'archer est prêt à entrer en compétition sélective avant d'avoir atteint ces niveaux indicatifs.

À partir de ce moment là, ils participent aux compétitions sélectives et ne peuvent plus participer à des rencontres spéciales jeunes.



ORGANISATION

La compétition se déroule en une série de 10 volées de 3 flèches (rythme AB ou AB/CD) précédées de 3 volées d'entraînement.

Le temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches.

Les égalités sont départagées au nombre de 10 puis au nombre de 9.

Les filles et les garçons en arc classique et sans viseur sont classés ensemble dans chaque niveau.

Les filles et les garçons en arcs à poulies sont classés ensemble dans chaque niveau.

Les arcs à poulies tirent sur trispot 60 ou 40 (10 réduit) selon le niveau

Une « meilleure flèche » clôturera la compétition en attendant les résultats, l'organisation et la récompense de celle-ci est au choix de l'organisateur.

Les planchers de passage des niveaux :

| | Scores à réaliser sur 10 volées de 3 flèches | Distance | Blasons |
|---------------------------|--|----------|---------|
| Niveau Poussin à niveau 3 | 210 | 10 m | 122 |
| Niveau 3 à niveau 2 | 210 | 15 m | 122 |
| Niveau 2 à niveau 1 | 200 | | 80 |
| Niveau 1 à niveau As | 190 | | 60 * |
| Niveau As à sortie | 180 | | 40* |

* les poulies tirent sur trispots (10 réduit pour les trispots de 40)

Pour changer de niveau, il faut réaliser 1 fois le score de changement de niveau

Chaque organisateur d'une rencontre « Spécial Jeunes » devra transmettre les résultats de celle-ci à Frédéric LIVACHE (frederic.livache@wanadoo.fr) et Jean CHOLLET (ajchollet@orange.fr) responsable de la « Commission Jeunes ».



Comité Départemental tir à l'arc de l'Yonne : Commission sportive

Cahier des charges

Championnats départementaux

Tir à 2X18m et T.A.E.I avec finales

Championnat départemental jeunes : tir 2 X 18 mètres

- Une sélection sera effectuée d'après le classement national de la F.F.T.A arrêté 3 semaines avant ce concours dont la date sera située entre le 2^{ème} et 3^{ème} week-end de janvier.
- Le nombre de sélectionnés se fera en fonction du nombre de cibles mises à disposition par le club organisateur, ainsi que du niveau des scores (afin d'éviter de trop grands écarts entre le 1^{er} et le dernier sélectionné)
- Les jeunes archers sélectionnés sont inscrits d'office, charge au Président du club du jeune sélectionné d'annuler la participation de celui ne pouvant se rendre sur ce championnat, afin de libérer la place pour l'archer suivant qui peut être sélectionnable.
- La validation de 2 scores minimum est nécessaire et si plus de 2 concours la moyenne sera réalisée sur les deux meilleurs scores figurant au classement national.
- Ce championnat se déroulera sur 1 départ avec finales
- Chaque jeune archer Icaunais fera au moins un match sur ce championnat.

Championnat départemental adultes : tir 2 X 18mètres

- Une sélection sera effectuée d'après le classement national de la F.F.T.A sur 3 scores.
- La pré-inscription est à la charge de l'archer via le lien présent sur l'invitation envoyée par le club organisateur 4 semaines avant le déroulement de ce championnat.
- Ce championnat se déroulera entre la 3^{ème} et 4^{ème} semaine de janvier
- Ce championnat se déroulera sur 2 départs avec finales, privilégier les S1 et S2 le dimanche.
- Afin de ne pas pénaliser le club organisateur, ce concours pourra être ouvert aux archers non Icaunais qui ne pourront pas participer aux finales.
- Les inscriptions seront en priorité réservées aux archers du département qui auront jusqu'à 2 semaines avant le concours pour confirmer leur inscription, passer cette date d'ouverture aux inscriptions pour les sélectionnés, ils ne seront plus prioritaires et ne seront pas assurés de pouvoir participer à ce championnat.

Pour les 2 championnats :

- La remise de récompenses se fera dans la foulée des finales.
- Si l'archer n'est pas présent lors de la remise des récompenses, celle-ci ne sera pas remise à une autre personne.
- Si une catégorie n'a pas de finale, alors la possibilité de remise de récompenses peut être faite avant les finales.